

Convocation

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires, nous avons l'honneur de vous convoquer à l'Assemblée Générale Ordinaire du COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE DE BASKETBALL qui se tiendra le :

Vendredi 20 juin 2025 à 19h00

Salle des fêtes

8 place de la Libération
95410 - GROSLAY

INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Les associations sportives sont représentées par leur Président. En cas d'absence, celui-ci pourra donner pouvoir à un membre licencié de son club pour le représenter. Ces représentants doivent être licenciés à la FFBB, avoir au moins 16 ans et jouir de leurs droits civiques.
- La présence des associations sportives du département est obligatoire. Toute absence sera sanctionnée par une pénalité financière conformément aux dispositions financières 2024-2025 du CDVOBB.
- Chaque association sportive représentée dispose d'un nombre de voix égal au nombre de licenciés établi à la date du 31 mars 2025. En cas de changement de Président entre le 31 mars et la date de l'Assemblée Générale, le Président en fonction au 31 mars 2025 est considéré comme le représentant officiel de l'association. Il lui appartient, s'il le souhaite, de donner procuration à son successeur ou de se rendre personnellement à l'Assemblée Générale.
- Les votes par procuration et correspondance ne sont pas autorisés (article 7-2 des statuts du CDVOBB)

RAPPEL IMPORTANT : Article 6 des statuts du CDVOBB :

« Une association sportive, et le cas échéant un établissement, membre ne pourra pas participer au vote, par le biais de son représentant, si elle/il n'est pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la FFBB, du Comité Départemental, de la Ligue régionale dont elle/il est membre, le cas échéant ».